M. Goujon développe un amendement tendant à autoriser ces agents à poursuivre les Compagnons qui devront le tribunal du lieu du siège social, ou devant le tribunal du lieu où les faits dommageables ne seront accomplis, ou devant le tribunal du lieu le plus rapproché du domicile de la victime.

Jaurès dit que cet amendement n'est pas à sa place.

L'amendement Goujon est adopté par 275 voix contre 269.

Après pointage, l'article 3 est adopté, ainsi que les articles 4 et 5. — L'article 6 est retiré par M. Rabier.

A la demande de M. Turrel, l'ensemble du contre projet Rabier est adopté par 430 voix contre 12.

DROITS DE DOUANE SUR LES PORCS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de droit de douane sur les porcs.

M. Gruet, premier orateur inscrit, est absent.

Cris. — A demain.

Le renvoi, appuyé par MM. **Jourde, Baudry-d'Asson** et **Codet**, et combattu par MM. **Graux** et **Viger**, est repoussé par 439 voix contre 86.

M. **Brisson** cède le fauteuil à M. **Lamarzelle**.

M. **Brindeau** combat le projet qu'il trouve excessif, presque prohibitif, et qui grèvera le budget des ouvriers. (Applaudissements à gauche).

M. **Martinon** appuie les conclusions du rapport, favorables au relèvement du tarif de douane.

Le projet modifie ainsi le tarif : porcs 52 fr.; porcelets 3 fr; viande fraiche de porc 18 fr; charcuterie fabriquée 70 fr.; jambons 25 fr.

M. Martinon continue au milieu des cris : Aux voix ! à lundi !

M. **Graux** fait signe au rapporteur d'abréger son discours, mais celui ci lit jusqu'au bout.

Jourde propose de renvoyer la discussion à lundi.

Le renvoi à lundi est repoussé par 328 voix contre 210.

Maxy propose le renvoi à dimanche et **M. Baudry d'Asson**, le renvoi à demain.

Maxy combat le renvoi à demain.

Finalement la Chambre vote le renvoi à lundi matin.

La séance est levée à 7 h. 40.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 17 décembre.

« C'est demain samedi que commencera le second procès du Panama devant la cour d'assises de la Seine.

« Arton se fera entendre que deux témoins, dont M. Andrieux. Les accusés, sauf Arton bien entendu, seront mis en liberté chaque soir. Ecroués le matin à dix heures et demie, ils recouvreront leur liberté à l'issue de l'audience et pourront ainsi aller coucher à domicile.

« Le parquet de la Cour et M. le président Tardif espèrent que les débats de l'affaire seront terminés non comme on l'avait cru et craint tout d'abord, le 30 ou le 31 décembre, mais le vendredi 24 décembre, cela grâce aux « réductions » opérées sur les listes tant des témoins à charge que des témoins à décharge. Ce sont le réquisitoire de l'avocat général et les plaidoiries des avocats qui accapareront le plus grand nombre d'audiences. En ce qui concerne l'interrogatoire d'Arton, M. Tardif estime pouvoir le mener à bonne fin en [illegible] six heures au maximum.

« [illegible] M. Naquet, qui, par l'intermédiaire de son avocat, [illegible] de son affaire et le renvoi de celle-ci au mois de juin, a vu sa requête rejetée. Aussi est-il infiniment probable que, le matin même de l'ouverture des débats du procès, c'est-à-dire demain, M. Naquetera publier dans les journaux une lettre-défense.

Paris, 17 décembre.

Sur mandat du parquet, la sûreté a arrêté, ce soir, MM. Planteau, Lalisant, Gaillard et Antide Boyer qui ont été écroués au dépôt.

Les autres prévenus du Panama qui comparaîtront demain aux assises ne sont pas encore arrêtés.

Selon le *Soir*, M. Maret est également arrêté.

L'Agence Havas annonce, de son côté, l'arrestation de MM. Saint-Martin et Rigaut.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner la publication in-extenso *du discours prononcé par le citoyen BASLY, au cours de la discussion du Budget des Travaux publics.*

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

COMITÉ FÉDÉRAL

RÉGION NORD

LILLE, 23, rue de Béthune, 23, LILLE

Souscriptions pour les élections municipales complémentaires d'Avion :

Liste n° 7, section de Billy-Montigny 10,25 ; liste n° 23, section de Fouquières, 10,20 ; liste n° 34, section de Lille, 25,00 ; liste n° 48, section de Sainghin-en-Mélantois, 2,50 ; liste n° 54, section de Templeuve, 3,00 ; liste n° 55, section de Thumesnil, 1,40 ; liste n° 59, section de Wattrelos, 5,00 ; liste n° 60, section de Wavrin, 7,50. — Total à ce jour, 64,85.

A Lille

Aujourd'hui 18 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, salle de l'Alliance, r. d'Arras, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du colonel SEVER, député, avec le concours assuré des citoyens G. DEVERNAY, conseiller général, et G. DEVRAIGNE, professeur d'Agriculture.

Le citoyen Gust. Devernay rendra compte de son mandat.

A Lorgies

Demain 19 décembre, à 4 heures du soir, estaminet Laurent Edouard, réunion publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Georges DEVRAIGNE, professeur d'agriculture, et MERLIN, candidat du Parti ouvrier.

Conseil municipal

Séance du 17 décembre

Présidence du citoyen DELORY, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 40. MM. Duhem et Meurisse, absents, se font excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. BARREZ, absent à cette séance, déclare que, s'il avait été présent, il aurait voté pour la laïcisation du bureau de bienfaisance.

M. BARROIS, qui était également absent à la dernière séance, demande à l'administration municipale d'activer la solution de la question des eaux.

Après des explications fournies par le Docteur STAES BRAME, adjoint à l'hygiène publique, qui déclare que la commission spéciale active ses travaux pour déposer son rapport dans les premiers jours de janvier, et du citoyen DELORY qui tient à démontrer que dès son arrivée à l'hôtel de ville, l'administration actuelle n'est mise à l'étude de la question des eaux et qu'un projet aurait été déjà présenté au Conseil si les ressources financières l'avaient permis, M. Barrois se déclare satisfait et le Conseil passe à l'ordre du jour.

LE BUDGET

M. BRACKERS D'HUGO se plaint de n'avoir pas eu le temps d'examiner suffisamment le budget qui a été distribué tardivement.

LE MAIRE lui fait observer que le budget étant, dans son ensemble, semblable à celui de l'année dernière, sauf quelques augmentations de recettes et de dépenses, il n'était pas besoin d'un temps bien long pour l'étudier. Il ajoute que la précipitation de l'administration est mot vée par le désir de donner satisfaction aux désiderata de M. le Préfet qui réclame instamment le vote du budget avant la fin de l'année.

M. BARROIS souhaite que l'on imprime à l'avenir le rapport, et que l'on revienne à ce qui se faisait autrefois ; ce qui lui vaut cette observation de DELESALLE, que ce qui se faisait autrefois, c'était de voter le budget trop tard.

Budget des recettes

M. CLÉMENT, au nom de la commission du budget, donne lecture du rapport sur le projet du budget déposé par l'administration municipale, projet dont nous indiquons plus haut les grandes lignes.

Il commence par le budget des recettes dont on comprendra que nous n'examinions pas toutes les parties.

Disons seulement que le Conseil prévoit entre autres, pour 1898, les recettes suivantes :

Taxe sur les chiens	59000
Permis de chasse	3000
Chevaux et voitures	2100
Vélocipèdes	3500
Octroi urbain	4.515.000
Octroi de la banlieue	610000
Droits de voirie	90000
Droits de place	365000
Abattoir	230000
Vente d'immondices	48000
Distribution d'eau	470000
Ecole de natation	2500
Cimetières	145.000
Intérêts d'argent	50.000
Paiement par la Cie du gaz	120.000
Surtaxes d'octroi	530.000

Le rapporteur constate que toutes ces recettes ont été prévues avec prudence. Aussi la lecture de ces articles et des quelques renseignements fournis par le [illegible] n'a aucune observation.

Le défilé des articles se continue monotone. Le maire, à chacun d'eux, dit « Pas d'observations, adopté » et l'on passe à un autre article.

Quelques renseignements sont seulement demandés par divers conseillers sur l'emplacement du dépotoir, la vente de vieux matériaux, l'intérêt des fonds d'emprunt.

Budget des dépenses

Le citoyen CLÉMENT présente également le rapport sur le budget des dépenses.

Le crédit du secrétariat général soulève quelques observations de M. BARROIS qui trouve exagéré le nombre des hommes de peine inscrits au budget.

DELORY et DELESALLE lui expliquent l'utilité de ces hommes, qui sont employés aujourd'hui aux besognes les plus diverses.

Le Conseil adopte successivement les dépenses suivantes :

Personnel des travaux municipaux.	53,300
Personnel des finances	72,350
Octroi	104.700

Par conséquent le crédit nécessaires à donner la permission de dîner aux receveurs et aux vérificateurs d'octroi

Police	475 610

ce qui donne l'augmentation de 25 francs par agent dont nous parlons ailleurs.

Cimetières	45,745

A propos de la *bascule publique*, la commission du Budget demande l'installation au boulevard des Ecoles et à Fives, de deux nouvelles bascules.

Sur le service des **fournitures diverses**, M. BARROIS s'étonne de tout ce qui est nécessaire dans les services municipaux ; il se demande s'il y a eu une économie à centraliser les achats.

DELESALLE lui explique le fonctionnement de ce service qui existe dans tous les établissements industriels importants.

M. BARROIS ne paraît pas comprendre et dit : « Vous avez placé ce magasin à la Mairie, on y trouve de tout, des mèches, de l'huile, des balais... »

DELESALLE, interrompant. — Il n'y a qu'une chose que vous ne trouverez plus, ce sont des carottes (Rire général).

M. BARROIS. — « Si j'en trouve, je les cultiverai. J'établis mes couches. »

GHESQUIÈRE. — « Oui, vos fausses couches. ».

Tout le monde rit ; mais M. Barrois n'a pas l'air heureux.

Sur les habillements, DELORY, répondant à une question de M. DUPONCHELLE, dit que le crédit d'habillement de la police est suffisant pour donner à chaque agent deux pantalons par année.

Sur les horloges, M. LACOUR se plaint qu'elles marquent des heures de fantaisie, et M. DUPONCHELLE que le cadran de l'église de Wazemmes, de blanc est devenu noir.

« C'est une horloge anarchiste », lui dit POULET.

Sur l'entretien des bâtiments, M. BARROIS fait remarquer que le crédit est insuffisant, étant donné le mauvais état d'un grand nombre de bâtiments.

C'est une constatation nouvelle de l'incurie de l'ancienne administration que fait là M. Barrois. On n'est trahi que par les siens.

LE MAIRE explique à M. Barrois que ces grosses réparations pourraient être faites, soit sur fonds d'emprunt, soit sur les ressources disponibles après le dépôt du compte administratif.

M. BARROIS reconnaît le bien fondé de cette manière de voir.

Finalement, le crédit est augmenté de 10,500 francs, à titre d'indication.

A propos de l'**éclairage**, M. BARROIS demande quelle économie a procuré la réglementation de l'éclairage dans les logements des instituteurs et autres fonctionnaires logés.

— « Six mille francs » répond M. Debierre.

A propos de la **propreté publique**, M. Barrois signale que le crédit ancien est accru de 40.000 fr. et que, les salaires des ouvriers étant augmentés, on remerciera les anciens travailleurs.

STAES signale à M. Barrois les causes de l'augmentation, le crédit ayant été prévu largement pour parer à toute éventualité.

DELORY expose que les vieux travailleurs de l'égouage seront ménagés par la municipalité dont les sentiments d'humanité sont bien connus.

M. BARROIS insistant pour faire croire qu'on sacrifie les ouvriers, GHESQUIÈRE le rappelle à la pudeur, et M. Barrois formulant cette grossièreté : « on n'a pas besoin d'Auguste ici », Ghesquière lui colle cette apostrophe : « Gros pignouf » dont l'éclatante vérité réduit M. Barrois au silence le plus embarrassé.

DELESALLE fait ensuite justice de ses allégations sur les travailleurs de l'égouage et montrant à M. Barrois que les balayeurs au lieu de 3 et de 3,50, étaient autrefois payés 0,20 l'heure, et qu'au lieu de 145,000 francs comme jadis, le budget actuel prévoit 30,200 francs de salaires.

M. Barrois a fait le malin en cette affaire ; mais il a été cloué de tous les côtés. Ses collègues de la minorité avaient pitié de lui.

Un incident amusant s'est également produit au sujet des **moyens de désinfection** employés par l'Office sanitaire.

M. BARROIS voudrait que l'on emploie pour les désinfections, l'*aldéhyde* formique gazeuse, l'emploi de l'acide sulfureux étant insuffisant, dit-il.

M. STAES-BRAME, au contraire, déclare que le système actuel est préférable à celui de l'aldéhyde formique qui, du reste, coûte très cher.

A l'appui de son dire, l'adjoint à l'hygiène donne lecture d'une circulaire du ministère de l'intérieur, communiquant une délibération du Conseil central d'hygiène.

Or, de cette délibération, il résulte que le Comité Central d'hygiène a après études, pris les conclusions suivantes :

« L'aldéhyde formique gazeuse ne constitue qu'un désinfectant de surface. Il ne peut pénétrer les objets qu'avec difficulté à des doses élevées et pendant un temps non défini.

« 2. La désinfection avec l'aldéhyde formique est insuffisante, partant inefficace. »

Enfin le comité de direction des services de l'hyhiène au ministère a émis un avis conforme à ces conclusions.

Pour ces raisons, M. Staes-Brame ne croit pas devoir poursuivre l'étude sur l'utilisation de l'aldéhyde formique. De plus dit-il, la compagnie qui écoule ce produit, le vend beaucoup trop cher.

M. BARROIS maintient néanmoins ses préférences pour l'aldéhyde formique.

DELESALLE — Mais, alors, vous n'êtes pas d'accord avec le ministère de l'intérieur. Changez de ministre et nous changerons de procédé (rires).

M. BARROIS, qui tient peut être plus à cœur son aldéhyde que le gosse Barinou, se déclare impuissant pour renverser le ministère, mais il demande au docteur Debierre son avis sur le mode de désinfection le meilleur.

M. DEBIERRE est de l'avis de M. Barrois. Il trouve insuffisante la désinfection à l'acide sulfureux.

[illegible] en présence d'un auditoire indifférent d'hommes de science.

Après avoir adopté plusieurs autres articles sans observation, la séance est levée à 11 h. 45.

Aujourd'hui samedi à 8 h. 1/2 du soir la séance.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 17 décembre

Présidence de M. JOPPÉ, conseiller. — Ministère public : M. BERTRAND.

Tentative de parricide

A ROUBAIX

Les époux Vermeulen, demeurant à Roubaix, vivaient en mauvaise intelligence et, le 1 juillet dernier, la femme Vermeulen quittait son mari avec ses deux filles et son fils Pierre, âgé de 19 ans, apprêteur à Roubaix.

De son côté Vermeulen père prit pour domestique une femme de mœurs suspectes, Clémentine Joskin, avec laquelle il vécut ; ses deux filles ne tardèrent pas à venir habiter avec lui, mais son fils continua à demeurer chez sa mère.

A la suite d'une plainte portée contre lui par la femme Joskin, Pierre Vermeulen fut congédié par son patron. Il en conçut une vive irritation contre son père, et la pensée de commettre son crime se fixa dans son esprit.

Le 15 octobre, il acheta un revolver, qu'il paya en engageant ses vêtements au Mont de Piété, et qu'il fit charger de six balles par l'armurier. Le même jour, il se rendit dans un estaminet situé au rez de chaussée de la maison habitée par son père, contre lequel il proféra des menaces de mort. A la suite de cette scène, il erra toute la nuit.

Le lendemain, vers six heures du matin, il vint rôder autour de l'habitation de son père, qu'il aperçut dans la rue accompagnant une de ses filles à l'atelier où elle travaillait. Lors de cette première rencontre il ne lui dit rien, mais à son retour il l'aborda en lui disant : « Votre dernière heure est venue » ; puis il le suivit en l'injuriant. Vermeulen père rentra à son domicile pour en sortir quelques minutes plus tard afin d'aller chercher du pain à la boulangerie.

L'accusé, qui l'attendait, le frappa au visage d'un coup de poing ; il lui dit qu'il allait le tuer s'il ne lui donnait pas 12 fr. par semaine, et bientôt, sortant son revolver de sa poche, il déchargea sur lui cinq coups de cette arme. Vermeulen étant tombé, l'accusé lui tira le sixième coup en lui disant : « Voilà votre coup de grâce ! »

Quatre coups ont porté : l'un a effleuré le thorax, un autre a pénétré dans la main gauche et les derniers dans la tête. La victime a survécu mais aucune des balles n'a pu encore être extraites.

L'accusation déclare que les renseignements recueillis sur Vermeulen père sont favorables ; quant à l'inculpé, il n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements recueillis sur sa conduite habituelle ne sont pas défavorables. Il a toutefois la réputation d'avoir un caractère violent.

Pierre Vermeulen est condamné à **vingt ans de travaux forcés** et à dix ans d'interdiction de séjour.

Défenseur, Me Plouvier.

L'ATTENTAT DE BARCELONE

Madrid, 17 décembre.

Les détenus pour l'attentat anarchiste de la rue Cambios ont été remis en liberté. Les bannis pour cette même affaire pourront rentrer.

L'état de siège sera levé demain.

Le Crime de la rue Colbert

A LILLE

La loi violée. — Un singulier magistrat. — Une femme odieusement torturée.

M. Bérard, conseiller à la Cour d'appel de Douai, et son greffier, M. Parmentier, sont arrivés de nouveau hier matin à Lille, pour continuer la nouvelle information ordonnée par la chambre des mises en accusation, à propos de l'affaire de la rue Colbert.

M. Bérard avait convoqué, au Palais de Justice, MM. Ernest Plaisant, Deroose, ancien ouvrier de la victime, Adèle Delvallée, maîtresse de Sablon, et M. Mourgues, commissaire de police du 5e arrondissement.

M. Plaisant a été entendu le premier par M. Bérard, qui l'a prié de se tenir encore à sa disposition.

Deroose a été ensuite questionné sur divers points.

Vers onze heures, le magistrat instructeur se rendait à la maison d'arrêt accompagné de son greffier, de M. Broigne, chef de la sûreté, et du témoin Deroose.

La loi violée

Bien que la nouvelle loi sur l'instruction criminelle ait été promulguée, M. Bérard a interrogé Sablon, sans en prévenir son avocat, Me Delesalle.

Il y a toujours moyen, paraît-il, de détourner la loi. On nous dit en effet, que bien qu'ayant interrogé sur plusieurs points Sablon, M. Bérard n'aurait pas dressé un procès verbal d'interrogatoire, mais un procès verbal de confrontation.

Après avoir essayé, en vain, d'obtenir des aveux de l'inculpé, M. Bérard a confronté celui-ci avec Deroose.

A midi seulement c'est à dire après être resté près d'une heure avec l'inculpé, M. Bérard est sorti de la maison d'arrêt et a regagné le Palais de Justice, qu'il quittait presque aussitôt après avoir invité M. Plaisant et Adèle Delvallée à revenir à 1 h. 1/2 de l'après midi.

L'instruction s'embrouille

Quelle est la marche de cette nouvelle information ? C'est ce que l'on ne peut savoir très exactement. M. Bérard continuant à garder la plus grande réserve et maintenant ses mesures excessives pour éloigner des témoins les journalistes.

En tout cas, il y a lieu de croire que l'instruction n'a pas fait un pas en avant mais que, au contraire, elle s'embrouille de plus en plus.

Nous avons déjà fait connaître plus mal de lacunes et d'irrégularités relevées dans la première instruction à laquelle avaient collaboré trois Juges.

Ce n'est point, comme on aurait pu le penser, M. Bérard qui a eu l'intelligence de les constater, mais bien Me Delesalle, avocat de Sablon, qui les avait signalées dans son mémoire joint au dossier.

Et, de plus, comme nous le disons plus haut, le conseiller de la Cour, n'a-t-il pas commis une flagrante irrégularité en interrogeant pendant une heure l'inculpé, sans en prévenir l'avocat ?

Mais ce qu'il y a encore de doucux, c'est que M. Bérard a eu hier, à l'endroit d'un témoin, une attitude inqualifiable. Il s'agit d'Adèle Delvallée.

Une femme odieusement torturée

A 1 h. 1/2 de l'après midi, M. Bérard revenait au Palais et procédait aussitôt à l'audition d'Adèle Delvallée.

Pendant près de deux heures, cette femme a subi les odieuses des tortures morales de la part du magistrat, qui cherchait par tous les moyens à faire sortir de la bouche du témoin des aveux ou des accusations contre Sablon.

Nous avons pu voir Adèle Delvallée après sa sortie du Palais de Justice, et voici le récit qu'elle nous a fait de sa comparution.

— « Ah ! Monsieur, nous dit-elle, vous ne pouvez vous figurer ce que j'ai souffert. Pendant ma détention on avait bien essayé de me faire avouer ce que je ne sais pas, mais ce n'est rien à côté des moyens que le nouveau juge d'instruction (sic) a employés aujourd'hui.

« A peine étais-je assise, le juge me dit : « Eh bien, Adèle Delvallée vous savez que Sablon, que j'ai interrogé ce matin a tout avoué : oui, il m'a tout dit, tout raconté ».

— Mais, c'est impossible, m'écriai-je, il n'a pas pu avouer un crime qu'il n'a pas commis. Non, non, ce n'est pas vrai !

— Comment, ce n'est pas pas vrai, répliqua le magistrat. Tenez, voilà son interrogatoire où il a tout reconnu. Et M. Bérard montra au témoin, qui ne sait ni lire ni écrire, plusieurs pièces du dossier. Puis il insista pour que Adèle Delvallée déclarât que Sablon était bien l'assassin.

Mais il n'obtenait que des protestations indignées et énergiques, alors, le magistrat s'y prit d'une autre manière.

Laissons la parole au témoin.

— Le juge (sic), dit-elle, me dit : « Tenez, ma petite femme, ma pauvre femme, je vois bien qu'il vous est très pénible d'accuser Sablon, mais avouez tout de même, je vous en prie ! Et si vous voulez parler, je vous dirai quelque chose qui vous intéresse beaucoup ; oui... quelque chose qui vous intéresse vivement et lorsque vous le saurez, vous n'aurez point de regret d'avoir parlé.

— Mais, monsieur, répliquai-je, dites moi tout ce que vous voudrez, mais je ne puis cependant pas dire ce que je ne sais pas.

— Allons donc ! allons donc ! reprit M. Bérard, je vois bien que vous aimez beaucoup Sablon et que c'est pour cela que vous ne voulez pas parler. Mais, si vous saviez...

— Si je savais..

— Oui, si vous saviez... Eh bien ! tenez, je vais vous le dire : cet homme que vous aimez, en qui vous avez pleine confiance, cet homme vous trompait.

— Sablon, me tromper, moi ! Ah ! non ! jamais par exemple vous ne ferez croire cela, Monsieur.

— Si, Madame, il vous trompait, *et avec votre propre fille*. Oui, Madame, j'en ai la preuve. Sablon avait des relations avec votre enfant.

Adèle Delvallée se mit à pleurer et protesta énergiquement.

Mais M. Bérard ne s'en tint pas là, et il ajouta :

— « Allons, vous voyez bien que vous ne devez pas avoir peur de parler, vous ne pouvez pas aimer cet homme. Parlez donc ! »

Mais Adèle Delvallée protesta de nouveau en affirmant que Sablon n'était pas et ne pouvait pas être un assassin.

— Mais, j'ai vu Sablon, et vous dites qu'il ne peut pas être un assassin. Moi, je lui ai trouvé la tête et les yeux d'un criminel, ajoute encore le magistrat.

— Ah ! Monsieur, Monsieur, assez, assez je vous en prie... Sablon, une tête de criminel, mais interrogez donc tout le monde du quartier de Wazemmes et on vous dira que c'est le garçon le plus calme et le plus doux n'ayant jamais donné un démenti à sa mère. S'il a des yeux de criminel, ce n'est que depuis que vous le tenez enfermé dans votre prison, sans doute.

Et la scène se continue sur ce ton.

Puis, enfin, voyant qu'il ne pouvait obtenir aucune accusation, M. Bérard a congédié Adèle Delvallée, et fait appeler M. Plaisant.

Il est alors 3 heures 1/2. M. Plaisant est resté environ une heure dans le cabinet du magistrat instructeur.

Et voilà les beautés de l'instruction secrète. N'est-ce pas la plus terrible et la plus odieuse des inquisitions ? Nous en faisons juge l'opinion publique.

Aujourd'hui, M. Bérard doit revenir à Lille. Il se rendra sans doute sur les lieux du crime avec Sablon.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE ESTERHAZY

Paris, 17 décembre.

La *Patrie* dit que l'enquête du commandant Ravary, rapporteur du Conseil de guerre, est virtuellement terminée.

Il ne resterait à entendre que quelques témoins, dont les dépositions ne modifieraient point le sens du rapport que le commandant Ravary va établir.

D'après le *Courrier du Soir* au contraire le rapport Esterhazy ne serait pas remis avant le 15 janvier.

L'ASSASSIN DE TERRIS

Londres, 17 décembre.

L'assassin de l'acteur Terris est l'acteur Archer. On croit que ce drame a été provoqué par les relations de Terris avec la femme d'Archer.

LE TRAITÉ GRÉCO-TURC

Athènes, 17 décembre.

La Chambre a adopté en 2e lecture le traité définitif de paix.

Chronique Théâtrale

Débuts de M. Berger, fort ténor

Enfin les abonnés et habitués du théâtre ont pu apprécier la valeur du fort ténor annoncé par M. Montfort au début de la saison. C'est dans la *Farce*, qu'il nous a été donné de juger du talent de cet artiste.

Le public a été fort heureux de constater chez ce nouvel Eléazar les qualités de voix et de comédien que l'on peut attendre d'un chef d'emploi, sur une scène comme la nôtre.

La façon magistrale, dont M. Berger a interprété la Paque, lui a immédiatement conquis les sympathies des spectateurs qui l'ont témoignée par de frénétiques applaudissements.

L'impression produite est excellente, et nous sommes convaincu que M. Montfort a fait en M. Berger une acquisition des plus heureuses.

Quant à la représentation, elle a été bonne dans son ensemble et nous souhaitons beaucoup de lendemains semblables pour notre théâtre. — C. G.

LILLE

LE COLONEL SEVER ET M. DUBAR

Le journal de M. Dubar... et des nourrices, a voué une haine féroce au Colonel Sever.

L'autre jour, après avoir complaisamment enregistré les paroles injurieuses — *mais prudemment gardées*, — d'un sieur Gayet, à l'adresse du Député de Lille, l'*Echo* est allé ramasser dans la *Croix* un ragot intéressé à propos d'une réunion qui a eu lieu, dimanche, à Mouveaux, et à laquelle le Colonel Sever assistait.

Nous n'avions pas prêté d'autre attention à cette anecdote. Mais, aujourd'hui, l'*Echo* la ressuite avec beaucoup trop de mauvaise foi et une intention de nuire trop évidente pour que nous ne disions pas son fait au correspondant de M. Dubar.

Oui, bien ce Monsieur ment sciemment, ou il se réfère au témoignage d'un individu chargé de troubler la réunion de Mouveaux et qui, dans ce but s'était *alcoolisé* — ou avait été *alcoolisé* — au point qu'il avait perdu tout équilibre physique et moral.

Faut-il à présent discuter les grotesques allégations de l'*Echo* ? A quoi bon ! M. Dubar qui, le long de l'an, entasse des centaines de mille francs, ne comprend pas qu'un député du peuple consacre ses émoluments — et ses revenus quand il a l'heur d'en posséder — à la cause qu'il s'est donné, mission de défendre.

Mais ce qui passe surtout son entendement c'est que le colonel Sever use, pour la propagande, du parcours gratuit accordé aux députés !

Nous connaissons certaine personne, plus riche que M. Sever — pas député, — qui ne pouvant voyager « à l'œil » essaya, un jour, de frauder la Compagnie du Nord.

Ce ne n'est pas du conte, c'est de l'histoire et une histoire qui n'a arraché à l'*Echo* aucun cri de cette belle indignation dont son cœur déborde quand il s'agit de dauber sur un homme qui, à vrai dire, se moque pas mal de ses dits de salive aussi impuissants que jésuitiques.

Le service du nettoiement

Tout le monde s'était plu à reconnaître jusqu'à présent, que le service du nettoiement avait subi d'heureuses, quoique encore incomplètes réformes, depuis l'arrivée à l'Hôtel de Ville de nos amis.

Eh bien, le *Nouvelle Dépêche*, lui, ne pense pas comme tout le monde et au rire que de se rendre ridicule, il dit ce qu'il pense.

C'est d'abord un couplet sur le machinisme et M. Staes Brame *inventeur* (sic) des balayeuses mécaniques !!

Le « cruel » adjoint à la voirie, par son système de balayage, va jeter sur le pavé les pauvres balayeurs à la main !

Qui vous a dit ça, ô fécond *Nouvelliste* ? Vous patauger encore dans l'ancienne boue Géry Legrand pour raisonner ainsi. Rassurez vous, les intérêts légitimes des balayeurs à la main seront sauvegardés.

Quant au pavage, sa réfection complète s'impose, nous en convenons, mais l'ancienne municipalité a laissé les caisses de la ville plus que vidées, — obérées — et quelque *douzaine de millions* serait nécessaires pour cette utile besogne.

On y procédera quand même, dans la mesure des ressources disponibles, mais Lille ne s'est pas bâtie en un jour.

Pourvu au moins que l'ami de la *Dépêche*, — le préfet Laurenceau, — ne vienne pas encore mettre des bâtons dans les roues...

Au fait, ce serait peut être le moyen de faire dépaver Lille par les lillois justement indignés !

Noël socialiste

La commission d'organisation de la fête de Noël se réunira à la Maison du Peuple, aujourd'hui 18 décembre, à 8 heures du soir.

Présence de tous les commissaires absolument indispensable.

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Scrutin de ballotage

Nous rappelons à nos lecteurs que le scrutin de ballotage pour les élections des membres du tribunal de commerce de Lille aura lieu dimanche 19 décembre.

Le scrutin sera ouvert à dix heures du matin et sera fermé à quatre heures du soir.

Pour les électeurs des cantons de Lille, deux bureaux de vote seront établis, l'un à la Mairie (salle des adjudications) pour les cantons Nord, Sud-Ouest, Ouest et centre ;

L'autre, à l'Ecole communale de garçons rue Bolly (square Ruault) côté porte de Paris, pour les cantons Sud-Est, Sud, Nord-Est, Est.

Pour les autres cantons de l'arrondissement, à la mairie des villes ci après : Armentières, Cysoing, Haubourdin, La Bassée, Quesnoy sur Deûle, Pont à Marcq, Seclin, chefs lieux de canton.

Lettre rectificative

Nous recevons de M. J. B. Selosse, curé de St Martin d'Esquermes la lettre suivante en réponse à notre article : « **Merci, M. le Curé** » :

Monsieur le Rédacteur en chef,

On me communique, un peu tardivement, un exemplaire du numéro de votre journal portant la date du 11 décembre, dans lequel vous prenez à partie le curé d'Esquermes.

Le curé d'Esquermes est insensible aux violences de langage dont vous usez à son égard, mais il a le devoir, en raison de son ministère, de donner l'exposé vrai des faits que vous lui reprochez.

Je viens donc « très simplement » vous dire qu'il n'y a pas un mot d'exact dans le récit que vous faites d'une entrevue que j'ai eue avec une pauvre veuve qui, désireuse d'obtenir pour son fils un enterrement religieux, aurait dû y renoncer devant ma prétention de recevoir sur le champ l'intégralité des honoraires, sans même vouloir entendre parler d'acomptes.

Quand on viendra vous raconter pareille chose au sujet du curé d'Esquermes, vous pourrez sans crainte, déclarer qu'on vous trompe ; car à Esquermes on enterre gratuitement toute personne pour laquelle la famille, indigente ou non, réclame l'enterrement des indigents. De plus, le curé ne se charge jamais du règlement des questions pécuniaires.

Pour le cas spécial qui nous occupe, j'ai effectivement reçu la visite d'une femme étrangère à ma paroisse qui m'a dit que son fils était mort à l'hôpital. Elle m'a demandé pour lui un service religieux qu'attendu que la longue maladie du défunt a mis épuisé toutes ses ressources.

Je lui ai répondu que la chose était on ne peut plus facile. Il lui suffisait de s'adresser à l'hôpital même : son fils serait enterré avec les prières de l'église par M. le chapelain du Sud, qui est spécialement chargé de ce service, et elle n'aurait pas un sou à débourser.

Voilà la vérité ; tout le reste — désir ou exigence d'être payé d'avance offre ou refus d'acomptes, — est de pure invention.

Vous reconnaîtrez que le *Réveil* a étrangement travesti cette affaire et vous aurez à cœur de rétablir au plus tôt la vérité, en y insérant de bonne grâce, ces quelques lignes de rectification.

Veuillez agréer, etc.

J. Bte SELOSSE,
curé de St Martin d'Esquermes.

Nous soumettons cette lettre à notre correspondant en attendant sa réponse.

N. D. L. R.

Faculté des Lettres

Aujourd'hui samedi, 18 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, Salle C, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon, cours public de M. Petit Dutaillis : « Histoire constitutionnelle et sociale du peuple anglais depuis l'établissement du Parlement jusqu'à la guerre des Deux Roses. »

Le monument Albert Darcq

Les amis de notre regretté concitoyen Albert Darcq, statuaire, professeur-directeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, sont invités à assister à l'inauguration de son monument, au cimetière de l'Est, le dimanche 19 décembre, à onze heures du matin.

On se réunira au rond point du dit cimetière, rue du Ballon, à dix heures trois quarts.

Vérification des poids et mesures

Un concours pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures sera ouvert à la préfecture, à Lille, le 27 décembre, à neuf heures du matin.

Ordonnance de non-lieu

M. Delalé, juge d'instruction, a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de la femme Oheslagier et de Vigniez, qui avaient été arrêtés comme inculpés du meurtre du sieur Mourage, à l'estaminet du Roi des Belges, rue de Juliers.

Comme nous l'avons déjà dit, le résultat de l'autopsie permettait d'admettre la version des inculpés, qui déclaraient que Mourage s'était suicidé.

La femme Oheslagier et Vigniez ont été mis en liberté jeudi soir.

Fédération musicale de France

Une conférence, organisée sous le patronage du Comité du département du Nord de la Fédération musicale de France, aura lieu demain dimanche, à trois heures et demie de l'après midi, salle de la société nationale « l'Union des Orphéonistes lillois », rue Jean Roisin.

Sujets : 1. De l'utilité du groupement orphéonique et de ses avantages, par M. Louis Carpentier. — 2. De la nécessité des études de solfège dans les sociétés instrumentales et chorales, par M. Emile Ratoz. — 3. Causerie sur Charles Gounod par M. Emile Camys.

Enveloppes p. cartes de visite : Aux GALERIES LILLOISES

L'arbre de Noël

La tombola de l'Arbre de Noël a reçu un grand nombre de lots. Elle s'annonce sous les meilleurs auspices et rapportera certainement beaucoup d'argent à l'œuvre.

— Les groupes de chanteurs participant à la fête sont invités à envoyer leurs membres ou un délégué ce soir, au Palais Rameau, à partir de 9 heures, pour recevoir leurs cartes de service.

— Afin d'éviter l'immense encombrement qui n'est produit l'année dernière, des guichets seront installés aux deux portes donnant boulevard Vauban.

— Le Comité serait reconnaissant aux négociants en fleurs artificielles à ils voulaient bien leur en offrir même défraîchies.

Commencement d'incendie

Hier soir, vers 10 h. 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré place Vauhoenacker, 1.

Les pompiers se sont rendus sur les lieux, mais à leur arrivée, le feu avait été éteint par les voisins.

Les dégâts sont peu importants.